

Motions CFTC CTR du 2 juillet 2020



Circulaire Télétravail

Motion 1

Les élus en CTR demandent que les agents puissent bénéficier de plus de 3 jours de télétravail par semaine dans le cadre de la circulaire relative au télétravail en cas de situations exceptionnelles,

Vote favorable CFTC CFDT CGC Ne Participe Pas au Vote : CGT SUD FO

Motion 2

Les élus en CTR renouvellent leur demande de pouvoir prendre jusqu'à 3 jours de télétravail comme le prévoit le décret de 2016.

Vote favorable : CFTC CFDT CGC Contre FO Ne Participe Pas au Vote : CGT SUD

Motion 3

Concernant les situations exceptionnelles ouvrant droit au télétravail, les élus en CTR demandent l'ajout d'autres types de situations exceptionnelles en complément des deux déjà citées, telles que les catastrophes naturelles et humaines, les grèves prolongées des transports ou les travaux internes ou externes perturbant le travail sur site de par leur durée, le bruit généré et leur importance.

Vote favorable : CFTC CFDT CGC Contre CGT SUD Abstention FO

Motion 4

Les élus en CTR demandent l'intégration d'une flexibilité dans les temps de télétravail. En effet, dans la mesure où l'agent peut indiquer son organisation du travail sur la semaine, il peut par le choix de ses horaires respecter le cycle choisi. Cette flexibilité peut permettre à un agent ayant une ALD de se rendre à rendez-vous médical plus facilement, comme il en a la possibilité lorsqu'il badge.

Vote favorable CFTC CFDT CGC Abstention CGT SUD FO

Motion 5

Les élus en CTR demandent que toutes les décisions prises dans le cadre de la circulaire temporaire relative au télétravail leur soient communiquées aux organisations syndicales.

Vote favorable unanime

Bilan social

Motion 6

Les élus du CTR demandent l'ajout dans le bilan social de statistiques détaillées sur l'écrêtage journalier par établissement et par métier ainsi que sur les journées d'astreintes par établissement, dans le but d'en analyser finement les causes.

Vote favorable : CFTC CFDT CGC Contre CGT SUD Abstention FO

Motion 7

Les élus du CTR demandent qu'en compensation de la suppression de la RAEP de B en A ce corps bénéficie d'une augmentation des passages au choix en 2021, comme évoqué par le DRH en GT du 23 avril 2020.

Vote favorable unanime

Motion 8

L'épreuve écrite de présélection à l'examen professionnel pour l'accès au corps d'attaché continue à favoriser les agents ayant un parcours SED, même si ceux-ci n'y sont plus aussi largement avantagés par leurs connaissances aujourd'hui que par les années antérieures.

Les élus du CTR demandent une modification de cette épreuve pour supprimer ce biais, ainsi que la mise en place d'une préparation, dans le cas contraire, nous demandons sa suppression (maintien d'une seule épreuve de RAEP).

Favorable 9 Abstention 1